Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260203-N22BC030226-DE

Décision du bureau communautaire
N°22-BC 03.02.26

L'an deux mille vingt-six, le févier à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Bernard Le Breton.
Le bureau communautaire est composé du Président, de 12 Vice-présidents et de 14 membres.

Etaient présents : Bernard Le Breton, Président, Christine Le Strat, Marc Ropers, Claude Viet, Jean Luc Le Tarnec, Jean Guillot, Michel Pourchasse, Véronique Delmouly, Laurent Ganivet, Jean-Pierre Le Ponner, Joël Marivain, et Lionel Ropert, Vice-président(e)s ; Daniel Audo, Sylvette Le Strat, Stéphanie L'Hostis-Le Diagon, Dominique Guégan, Bernard Lécuyer, Jean-Pierre Le Clainche, Eric Le Denmat, Rolland Le Lostec, Claude Albert Le Bris et Olivier Constant, membres.
Étaient excusés : Jean-Jacques Videlo, Vice-président, Christophe Guerrey, Victorien Leman, Stéphane du Pontavice et Valérie Béra, membres.

Régularisation d'une servitude pour un réseau existant au profit de la société ALTHO - Kergouët et Le Cran
Commune de Saint-Gérand-Croixanvec

En 2002 / 2003, la société Altho a mis en place une canalisation entre la base Intermarché de Saint- Gérand-Croixanvec et sa lagune située sur la commune de Neulliac.

Cette canalisation emprunte les parcelles cadastrées ZB 0102 et ZC 1 situées sur la commune de Saint-Gérand-Croixanvec et appartenant à Pontivy Communauté.

Aujourd'hui, il convient de régulariser la situation foncière par la constitution d'une servitude de passage et d'implantation nécessaire à l'exploitation de ce réseau, au profit de la société Altho.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la régularisation d'une servitude de passage, d'implantation, d'entretien et de renouvellement pour un réseau d'eau sur les parcelles de terrain cadastrées ZB 0102 et ZC 1 situées sur la commune de Saint-Gérand-Croixanvec, propriété de Pontivy Communauté au profit de ALTHO telles que définies ci-dessus ;**

- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte et document nécessaires à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Le Président
Bernard Le Breton

Pontivy Communauté